

Gel pour lave-vaisselle tout-en-un

Révision 02
Date de révision : 23/02/2017



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : WPRO Gel pour lave-vaisselle tout-en-un
Code : [GEL753] 484010678152

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détergent liquide pour lave-vaisselles

Usages non recommandés

Éviter tout usage différent de ceux conseillés/prévus sur l'emballage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (producteur/importateur/représentant/utilisateur en aval/commerçant)

Packaging Imolese S.p.A.

Rue : via Filippo Turati, 22

Code postal/Lieu : 40026 Imola

Téléphone : 0542/689111

Contact pour information : info@packagingimolese.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour toute information urgente relative à la sécurité, contacter le centre anti-poison de votre pays. Se reporter à la liste de numéros d'urgence page 9.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la norme (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aucune

Classes et catégories de dangers

Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetages selon la norme CE n° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence

Garder hors de portée des enfants.

Éviter tout contact avec les yeux.

EN CAS D'INGESTION : contacter immédiatement un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Autres informations

COMPOSITION CHIMIQUE (Rég. 648/2004/CE) : Inférieur à 5 % : Tensioactifs non ioniques, polycarboxylates.
Autres composants : Enzymes, parfums, benzisothiazolinone, méthylisothiazolinone.

2.3 Autres dangers

Aucun

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances Ce produit est un mélange

3.2 Mélanges

Ingrédients dangereux

Alcohols, C12 - C14, ethoxylated propoxylated ; N° CAS : 68439-51-0

Poids : 1 - 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Chronic 3 ; H412

Autres informations

Texte des phrases R-, H- et EUH - : cf. section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

INTERVENTION IMMÉDIATE : transporter la personne dans une zone aérée INTERVENTION SUCCESSIVE : En cas de malaise, consulter un médecin

MANŒUVRES OU SUBSTANCES À ÉVITER : Ne pas effectuer de manœuvres et ne pas administrer de substances sans avoir consulté un médecin

En cas de contact avec la peau

INTERVENTION IMMÉDIATE : Laver la zone qui est entrée en contact avec le produit à l'eau savonneuse. INTERVENTION SUCCESSIVE : Vérifier éventuellement que le produit n'est pas entré en contact avec les vêtements ; dans ce cas, se changer dès que possible. MANŒUVRES OU SUBSTANCES À ÉVITER : En cas d'irritation, consulter un médecin en lui montrant l'étiquette ou ce document avant de prendre tout médicament.

Après contact avec les yeux

INTERVENTION IMMÉDIATE : Rincer abondamment à l'eau en gardant les paupières bien ouvertes INTERVENTION SUCCESSIVE : Consulter un médecin MANŒUVRES OU SUBSTANCES À ÉVITER : Ne pas utiliser de collyres ni de pommades sans avoir consulté un médecin au préalable.

En cas d'ingestion

INTERVENTION IMMÉDIATE : transporter la personne dans une zone aérée. Consulter immédiatement un médecin. INTERVENTION SUCCESSIVE : Aucune

MANŒUVRES OU SUBSTANCES À ÉVITER : Ne provoquer en aucun cas de vomissements. N'utiliser aucun médicament sans avoir consulté un médecin au préalable

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer les consignes d'utilisation ou cette fiche de données de sécurité)

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Le mélange n'est pas inflammable mais le produit brûle en cas d'incendie : Il est possible d'utiliser n'importe quel moyen d'extinction homologué à disposition.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le mélange n'est pas inflammable mais une combustion éventuelle de ses composants dégage des gaz nocifs. S'éloigner de la zone et attendre les secours.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection anti-incendie

Ne pas inhaler les fumées de combustion. Utiliser un masque respiratoire approprié : ABEK 2/P3

5.4 Autres informations

Mettre les personnes dans un lieu sûr.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Porter des équipements de protection individuelle pour prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements.

Pour le personnel qui n'est pas chargé des urgences

Aucune précaution particulière supplémentaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser le produit dans les égouts ni dans les nappes phréatiques. En cas de déversement dans des cours d'eau, sur le sol ou dans les égouts, en informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement

Recueillir à l'aide de substances absorbantes (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Recueillir dans des récipients adaptés et fermés et les mettre au rebut.

Pour le nettoyage

La zone contaminée doit être nettoyée immédiatement à l'aide d'un chiffon normal de nettoyage des sols imbibé de n'importe quel type de détergent pour sols disponible dans le commerce.

Autres informations

Aucune en particulier

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation en toute sécurité : voir partie 7. Protection individuelle : voir partie 8. Mise au rebut : voir partie 13

SECTION 7 : Manipulation et stockage



7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Conditions requises ou règles spécifiques pour manipuler le produit

Manipuler le produit avec soin en évitant les coups, les chocs et les frottements. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Consulter la section 8 pour connaître les dispositifs de protection recommandés.

Consignes en matière d'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Utiliser le produit uniquement dans son récipient d'origine. Ne pas réutiliser les récipients vides.

Conditions requises relatives aux zones de stockage et aux récipients

Conserver le récipient dans un endroit frais et bien aéré. Prévoir des zones de stockage si possible non exposées à des écarts de température importants. Protéger le récipient contre les rayons ultraviolets en évitant de l'exposer à la lumière directe du soleil.

Indications supplémentaires relatives aux conditions de conservation

Conserver le récipient fermé hermétiquement et dans un lieu bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations conseillées/prévues uniquement sur l'étiquette du produit.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques adaptés

Si l'aspiration locale est impossible ou insuffisante, toute la zone de travail doit être suffisamment aérée de manière artificielle.

Protection individuelle



Ne pas manger, boire, fumer ni priser de tabac sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire adaptée

Lunette avec protections latérales

Protection de la peau

Protection des mains

L'utilisation de gants de protection est conseillée.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect :	gel de couleur bleue.
b) Odeur :	note d'agrumes.
c) Seuil olfactif :	aucune information disponible.
d) PH :	8-9 (20 °C/20 g/l)
e) Point de fusion/point de congélation :	[Référence : Alcool C12-C14, éthoxylates, propoxylé] environ - 7 °C
f) Point d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition :	[Référence : Alcool C12-C14, éthoxylates, propoxylé] > 250 °C
g) Point d'éclair :	[Référence : Alcool C12-C14, éthoxylates, propoxylé] > 150 °C
h) Vitesse d'évaporation :	aucune information disponible
i) Inflammabilité (solides/gaz) :	non applicable (produit liquide)
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	non pertinent aux fins de la classification et d'étiquetage
k) Tension de vapeur :	[Référence : Alcool C12-C14, éthoxylates, propoxylé] < 0,1 hPa (20 °C)
l) Densité de vapeur :	non déterminable
m) Densité relative :	1,195 - 1,205 g/cm ³ (20 °C)
n) Solubilité :	entièrement soluble dans l'eau (20 °C)
o) Coefficient de répartition : n-octanol/eau :	aucune information disponible
p) Température d'auto-inflammation :	Non auto-inflammable
q) Température de décomposition :	[Référence : Alcool C12-C14, éthoxylates, propoxylé] > 300 °C
r) Viscosité :	1500-4000 mPa.s (20 °C)
s) Propriétés explosives :	non applicable (ne contient pas de substances explosives)
t) Propriétés oxydantes :	non applicable (ne contient pas de substances oxydantes)

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue si le produit est manipulé et conservé conformément aux dispositions.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est un mélange stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Respecter les indications des points 7 et 8 pour manipuler correctement le produit.

10.5 Matières incompatibles

Aucun problème particulier d'incompatibilité n'est connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et de conservation. En cas de combustion partielle ou en l'absence d'oxygène, des fumées ou des gaz dangereux azotés, sulfurés ou du monoxyde de carbone peuvent se dégager.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

a) TOXICITÉ AIGUË

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Des informations sur les substances pertinentes sont répertoriées dans la section 3 [Référence : Alcool C12-C14, éthoxylates, propoxylé]

LD50 : 2 000-5 000 mg/kg (oral - rat)

LD50 : > 5 000 mg/kg (dermique - rat)

b) CORROSION/IRRITATION CUTANÉE

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Des informations sur les substances pertinentes sont répertoriées dans la section 3 [Référence : Alcool C12-C14, éthoxylates, propoxylé]

Paramètre : irritation cutanée primaire

Espèce : lapin

Méthode : ligne directrice 404

Résultat : légèrement irritant.

c) GRAVES DOMMAGES OCULAIRES/IRRITATION OCULAIRE

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Des informations sur les substances pertinentes sont répertoriées dans la section 3 [Référence : Alcool C12-C14, éthoxylates, propoxylé]

Paramètre : irritation cutanée primaire

Espèce : lapin

Méthode : ligne directrice 405

Résultat : non irritant.

d) SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Des informations sur les substances pertinentes sont répertoriées dans la section 3 [Référence : Alcool C12-C14, éthoxylates, propoxylé]

Il n'y a pas de preuves d'un effet potentiel de sensibilisation sur la peau

e) MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Des informations sur les substances pertinentes sont répertoriées dans la section 3 [Référence : Alcool C12-C14, éthoxylates, propoxylé]

La structure chimique n'induit pas de suspicions particulières concernant ce type d'effet.

Données expérimentales calculées :

test d'Ames

Bactéries : négatif.

f) CANCÉROGÉNICITÉ

Des informations sur les substances pertinentes sont répertoriées dans la section 3 [Référence : Alcool C12-C14, éthoxylates, propoxylé]

La structure chimique n'induit pas de suspicions particulières concernant ce type d'effet

g) TÉRATOGENICITÉ

Des informations sur les substances pertinentes sont répertoriées dans la section 3 [Référence : Alcool C12-C14, éthoxylates, propoxylé]

La structure chimique n'induit pas de suspicions particulières concernant ce type d'effet

h) TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) — EXPOSITION UNE SEULE FOIS

Des informations sur les substances pertinentes sont répertoriées dans la section 3 [Référence : Alcool C12-C14, éthoxylates, propoxylé]

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

h) TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) — EXPOSITION RÉPÉTÉE

Des informations sur les substances pertinentes sont répertoriées dans la section 3 [Référence : Alcool C12-C14, éthoxylates, propoxylé]

Sur la base des informations disponibles, il n'existe aucune preuve de toxicité dans les organes cibles suite à une exposition répétée

j) DANGER EN CAS D'ASPIRATION

Des informations sur les substances pertinentes sont répertoriées dans la section 3 [Référence : Alcool C12-C14, éthoxylates, propoxylé] Aucun risque d'aspiration n'est prévu.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les eaux

Toxicité aiguë (à court terme) sur les poissons

Paramètre : LC50 (Alcohols, C12 - C14, ethoxylated propoxylated ; N° CAS : 68439-51-0)

Espèce : *Leuciscus idus* (espèce de gardon galant)

Dose efficace : 1 - 10 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Méthode : DIN 38412 / partie 15

Aiguë (à court terme) toxicité pour les daphnies

Paramètre : EC50 (Alcohols, C12 - C14, ethoxylated propoxylated ; N° CAS : 68439-51-0)

Espèce : *Daphnia magna* (grande puce d'eau)

Dose efficace : 1 - 10 mg/l

Temps d'exposition : 24 h

Méthode : OECD 202

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre :	EC50 (Alcohols, C12 - C14, ethoxylated propoxylated ; N° CAS : 68439-51-0)
Espèce :	Desmodesmus subspicatus
Dose efficace :	1 - 10 mg/l
Temps d'exposition :	72 h
Méthode :	OECD 201

Toxicité bactérienne

Paramètre :	EC0 (Alcohols, C12 - C14, ethoxylated propoxylated ; N° CAS : 68439-51-0)
Espèce :	Pseudomonas putida
Dose efficace :	> 100 mg/l
Méthode :	OECD 209
Paramètre :	EC0 (Alcohols, C12 - C14, ethoxylated propoxylated ; N° CAS : 68439-51-0)
Espèce :	Pseudomonas putida
Dose efficace :	> 100 mg/l
Méthode :	DIN 38412 / partie 8

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'informations disponibles (il n'y a pas d'informations disponibles sur le mélange en tant que tel et, sur la base des données, le mélange contient des substances biodégradables et non persistantes).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations disponibles (il n'y a pas d'informations disponibles sur le mélange en tant que tel et, sur la base des données, le mélange ne contient pas de substances bioaccumulables).

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations disponibles (il n'y a pas d'informations disponibles sur le mélange même, ni sur les substances qui le composent).

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne répond pas aux critères PBT/vPvB de la norme REACH, annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/emballage

Options de traitement des déchets

Élimination adaptée/Produit

Les modalités de gestion des déchets doivent être évaluées au cas par cas, en fonction de la composition du déchet, d'après les dispositions de la norme communautaire et nationale en vigueur. Pour la manipulation et les mesures à prendre en cas de fuite accidentelle du déchet, les indications reportées aux points 6 et 7 s'appliquent en général ; des précautions et des mesures spécifiques doivent toutefois être évaluées en fonction de la composition du déchet. Recourir à l'élimination du déchet constitué du mélange après avoir évalué les possibilités de réutilisation et de réemploi du produit. Les déchets constitués des récipients vides doivent être placés dans un endroit de collecte spécifique en attente de leur transfert en vue de leur mise au rebut. La zone doit être en dur et équipée d'un toit pour éviter tout ruissellement provoqué par les précipitations atmosphériques. En cas de mise au rebut du mélange tel quel, conformément à la directive 2008/98/CE, il peut être confié à des installations de traitement chimique/physique agréées ; en vertu du décret législatif 152/2006, le code du déchet attribué au mélange peut être retiré. LA MISE AU REBUT PAR DÉVERSEMENT DANS LES ÉGOUTS N'EST PAS AUTORISÉE.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Marchandise non dangereuse d'après les normes de transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Marchandise non dangereuse d'après les normes de transport.

14. Classe(s) de danger pour le transport

Marchandise non dangereuse d'après les normes de transport.

14.4 Groupe d'emballage

Marchandise non dangereuse d'après les normes de transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Marchandise non dangereuse d'après les normes de transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Règlements/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Normes UE

La dangerosité du mélange a été déterminée conformément au Règ. (CE) 1272/2008 [CLP] et modifications suivantes. Fiche de données de sécurité conforme au Règ. (CE) 830/2015. Les tensioactifs présents dans ce mélange sont biodégradables conformément au Règ. (CE) 648/2004. Étiquetage conforme au Règ. (CE) 1272/2008 [CLP]. Directive Seveso 2012/18/CE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Indications des modifications

Sections : 1.1/9/11

16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ASTM : ASTM International, connu au départ sous le nom de « American Society for Testing and Materials » (ASTM)

EINECS : Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

CE50 : (Effective Concentration 50) Concentration effective maximale pour 50 % des individus

CL50 : (Lethal Concentration 50) Concentration létale pour 50 % des individus

CI50 : (Inhibitor Concentration 50) Concentration d'inhibiteurs pour 50 % des individus

NOEL : (No Observed Effect Level) Dose sans effet observable

DNEL : (Derived No Effect Level) Dose dérivée sans effet

DMEL : (Derived Minimum Effect Level) Dose dérivée avec effet minimum

CLP : (Classification, Labelling and Packaging) Classification, étiquetage et emballage

CSR : (Chemical Safety Report) Rapport sur la sécurité chimique

LD50 : (Lethal Dose 50) Dose létale pour 50 % des individus

IATA : (International Air Transport Association) Association internationale du transport aérien

ICAO : (International Civil Aviation Organization) Organisation internationale de l'aviation civile

Code IMDG : (International Maritime Dangerous Goods code) Code maritime international des marchandises dangereuses

PBT : (Persistent, bioaccumulative and toxic) Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

RID : Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

STEL : (Short term exposure limit) Limites d'exposition à court terme

TLV : (Threshold limit value) Seuil de valeur limite

TWA : (Time Weighted Average) Moyenne pondérée dans le temps

UE : Union européenne

vPvB : (Very persistent very bioaccumulative) Substances très persistantes et très bioaccumulables

N.D. : non disponible.

N.A. : Non applicable

VwVwS. : (Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe – VwVwS) Texte du règlement administratif relatif à la classification de substances polluantes des eaux dans différentes classes de dangers pour l'eau

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.3 Méthode de classification et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Non dangereux : Méthode de calcul.

16.5 Texte des phrases H- et EUH - (Numéro et texte complet)

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

FICHE D'INGRÉDIENTS

NOM INCI
AQUA
TETRASODIUM GLUTAMATE DIACETATE
SODIUM CITRATE
PPG-5-LAURETH-5
Acrylic copolymer
Polycarboxylate
PROPYLENE GLYCOL
XANTHAN GUM
SUBTILISIN
Amylase, α -4-formylphenylboronic acid
BENZISOTHIAZOLINONE
METHYLISOTHIAZOLINONE
Colorant
Parfum

Numéros d'appel d'urgence

Pour toute information d'urgence sur la sécurité, appeler le centre anti-poison du pays.

	PAESE	CUSTOMER SERVICE NR.	CENTRO ANTI-VELENI NR.
	AUSTRIA	(0043) 050 6700 200	(0043) 01 406 43 43
	BELGIUM	(0032) (0)2 263 33 33	(0032) 070 245 245
	BULGARIA	(00359) 0700 100 68	
	CROAZIA	(00385) 0130 40 333	
	CZECK REP.	(00420) 840 111 313	(00420) 224 91 54 02
	DENEMARK	(0045) 44880222	(0045) 82121212
	FINLAND	(09) 61336 235	(09) 471977
	FRANCE	(0033) 0892 700 150	(0033) 01 40 05 48 48
	GERMAN	(0049) 0711 93533655	(0049) 0761 19240
	GREECE	(0030) 2109946400	(0030) 2107793777
	HOLLAND	(0031) (0)76 530 6400	(0031) 030 274 8888
	HUNGARY	(0036) 1 999 5000	(0036) 80 20 11 99
	IRELAND	(00353) 0844 815 8989	(00353) 1 8092566
	ITALY	(0039) 199 580 480	(0039) 02 66101029
	KAZAKISTAN	(007) 8 800 100 5731	
	NORWAY	(0047) 227 82580	(0047) 22 59 13 00
	POLAND	(0048) 801 900 666	Warszawa: (0048) 22 619 66 54 Gdańsk: (0048) 58 682 04 04 Poznań: (0048) 61 847 69 46 Kraków: (0048) 12 411 99 99
	PORTUGAL	(00351) 707 203 204	(00351) 808 250143
	ROMANIAN	(0040) 0372 117 745	
	RUSSIA	(007) 8 800 100 57 31	
	SERBIA	(00381) 11 30 65 674	
	SLOVAKIA	(00421) 0850 003 007	(00421) 2 54774166
	SPAIN	(0034) 902 203 204	(0034) 915 620 420
	SWEDEN	(0046) 0771 751570	(0046) 08 331231
	SWISS	(0041) 0848 801 005	(0041) 145
	UK	(0044) 0844 815 8989	(0044) 0845 46 47 (0044) 020 7188 0600
	TURKEY	(0090) 444 5010	
	UCRAIN	(00380) 0 800 30 20 30	